

REGLEMENT INTERIEUR

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur notre terrain de Camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil. Le fait de séjourner au Camping « Les Roches » implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur, avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Formalités d'inscription

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le camp doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil une pièce d'identité et faire remplir sa fiche d'inscription. Si elle possède un animal, elle devra de plus présenter les certificats de tatouage.

Installation

La tente ou la caravane et tout le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué par le responsable du bureau d'accueil. Les emplacements étant numérotés et délimités, vérifiez avant de vous installer que l'emplacement correspond bien au numéro qui vous a été attribué, et que vous n'empiétez pas sur les emplacements voisins.

Bureau d'accueil

Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00. A l'accueil, vous trouverez tous les renseignements sur les services du camping, documentations et informations sur Erquy et la région.

Epicerie

Le magasin est ouvert tous les jours de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00. Outre les produits de consommation courante, vous y trouverez : de la glace à rafraîchir, les jetons pour les lave-linge et sèche-linge, des cartes postales, des timbres...

Redevances

Les redevances sont à payer au bureau d'accueil. Le montant est calculé suivant le tarif affiché à l'entrée et selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Le jour du départ, l'emplacement devra être **libéré à 12h00** et les frais de séjour acquittés la veille.

Bruit et silence

Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence, et les portières et coffres des véhicules fermés discrètement. Le silence doit être total entre 22h30 et 7h30.

Animaux

Nos amies les bêtes sont les bienvenues sur notre terrain mais ne doivent pas être source de nuisances pour vos voisins. Aussi nous vous demandons : de les tenir en laisse, de ne jamais les laisser au camping, même enfermées, en votre absence, de les sortir régulièrement du terrain pour leurs besoins, de ramasser leurs éventuels « oublis » et bien sûr de les maintenir hors des sanitaires. Une douche chaude est installée pour les animaux près du bloc sanitaire principal. Les chiens de catégorie 1 ou 2 ne sont pas acceptés sur le camping.

Piscine

La piscine est ouverte dès l'ouverture du camping jusqu' à fin septembre. Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable et maintenir les installations en bon état, les usagers sont priés de se conformer au règlement de la piscine et s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène dans l'intérêt de tous. Les points suivants devront être observés et respectés. L'accès à la piscine est subordonné à l'acceptation et au respect de son règlement.

- L'utilisation de la piscine est **réservée uniquement aux clients du camping** : les visiteurs y sont interdits.
- **Les enfants mineurs quelque soit leur niveau de natation ne peuvent être laissés sans surveillance d'un adulte responsable.**
- Par respect aux autres, l'enceinte de la piscine doit rester propre et les affaires personnelles enlevées après chaque utilisation.
- Les chaussures devront être déposées sur les étagères prévues à cette effet à l'entrée de la piscine.
- La douche et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.
- **Les shorts et caleçons de bain y sont interdits** ; seuls les maillots de bain sont autorisés.
- Il va de soi que les personnes atteintes de maladies contagieuses et/ou de peau ont interdiction formelle de fréquenter la piscine.
- Les bébés seront obligatoirement équipés de couches spéciales.

Il est interdit :

- D'utiliser le matériel d'entretien comme des instruments de jeu.
- De pénétrer dans le local technique
- De jeter ou pousser quelqu'un dans l'eau.
- D'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans le bassin.
- De manger au bord du bassin.
- D'éclabousser les participants à la baignade
- De jeter des objets, des cailloux, ou tout autre chose dans l'eau.
- De courir autour du bassin.
- D'uriner dans l'eau.
- De crier et d'organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine.
- D'encombrer la piscine d'objet gonflable.
- ° Les JEUX DE BALLONS SONT INTERDITS
- Le mobilier de jardin à disposition autour de la piscine est sous la responsabilité des utilisateurs qui devront prendre toutes dispositions et précautions afin de le conserver en bon état.

Visiteurs

Après leur passage au bureau d'accueil, les visiteurs peuvent être admis à pénétrer dans le camping, sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, moyennant le paiement d'un montant forfaitaire affiché. Par contre leurs véhicules devront impérativement rester sur le parking extérieur, à l'entrée du terrain. **Attention les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.** Si les visiteurs restent passer une ou plusieurs nuits chez leurs hôtes, ils devront s'acquitter des frais de séjour au titre de campeurs, selon le tarif affiché à l'entrée du terrain.

Circulation, stationnement et véhicules

A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse de 10km/heure au maximum. Vous devez stationner sur l'emplacement qui vous a été attribué et ne devez en aucun cas entraver la circulation ni gêner l'installation des nouveaux arrivants en vous garant sur les emplacements voisins. **L'entrée du camping est fermée de 22h30 à 7h30.** En cas de rentrée tardive, vous devrez laisser votre véhicule sur le parking extérieur et monter à pieds...en silence !...

Le lavage des véhicules de tout type est strictement interdit. (Art. 38-7 du code de santé publique)

Tenue et aspect des installations

Pour le bien-être de chacun...dont le vôtre, veillez à maintenir la propreté sur le terrain et dans les sanitaires, et à utiliser pour les lavages les bacs prévus à chaque usage. Vous ne devez vider, ni vos W.C. chimiques, ni vos seaux hygiéniques dans les cuvettes des toilettes, mais utiliser pour cela les vidoirs prévus à cet usage près du bloc sanitaire principal. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol. L'étendage du linge doit se faire sur des petits séchoirs individuels sur vos emplacements et en aucun cas les fils tendus à partir des arbres ne seront tolérés. Veuillez respecter les arbres et les plantations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.

Déchets

Les ordures ménagères (sacs fermés), ainsi que tous les déchets du tri sélectif seront à déposer dans les récupérateurs à l'entrée du camping. Le compostage sera aussi rendu obligatoire. On exigera donc que le tri de toutes les poubelles soit fait strictement. L'accès au parc à poubelles ne pourra se faire que de 8h30 à 12h00. Avant leur dépôt elles seront vérifiées par un membre du personnel. Pour les encombrants, une carte d'accès à la déchetterie est disponible à l'accueil (Le passage pourrait être payant, en fonction de la nouvelle réglementation de Lamballe Terre et Mer). Nous récupérons les piles usagées à l'accueil.

Sécurité Incendie

Les feux ouverts sont strictement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement, ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses, toute cuisson devant se faire sous une surveillance constante. Les barbecues doivent être utilisés avec prudence : placer loin des haies et des auvents ou des tentes, ne pas verser d'alcool à brûler sur les braises, les surveiller tout le temps de l'utilisation et toujours prévoir un seau d'eau à proximité qui de toute façon servira à éteindre les braises dès la fin de la cuisson. Les extincteurs placés sur le terrain sont utilisables en cas de nécessité. Prévenir la direction de tout début d'incendie au **02.96.72.32.90 ou 06.87.02.47.47.**

Accident

Dans l'enceinte du camping, la circulation est soumise aux mêmes règles que sur le réseau routier et les responsabilités des auteurs d'accidents engagées de la même manière. Une trousse de secours de première urgence se trouve à l'accueil. En cas de besoin 24h/24h vous pouvez nous joindre au **02 96 72 32 90 ou 06.87.02.47.47**

Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation de surveillance générale du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Enfants

Pour la sécurité des enfants mineurs, ceux-ci ne pourront en aucun cas être laissés au terrain de camping en l'absence de leurs parents ou accompagnateurs. Ils devront être en permanence sous la surveillance de leurs parents, à la piscine, aux aires de jeux et dans les sanitaires.

Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de jeux et de télévision est ouverte de 8h00 à 22h30. Il est strictement interdit de fumer dans cette salle, tout comme dans les sanitaires. Les clubs, balles et feuilles de score sont à retirer au bureau d'accueil et doivent y être rapportés en fin de partie. Les tables de ping-pong et le baby-foot sont à la disposition de tous gratuitement.

Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après l'accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué.

Infraction au règlement intérieur

Le gérant du camping est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping. En conséquence, il a le devoir de sanctionner tout manquement grave au présent règlement et, si nécessaire, d'expulser leurs auteurs. Espérant que vous passerez un agréable séjour au CAMPING LES ROCHES, sachez que nous sommes à votre écoute pour toute réclamation ou suggestion.

BONNES VACANCES !

NUMEROS D'URGENCE :

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIER : 18

URGENCE EUROPEEN : 112

GENDARMERIE : 02 96 72 22 18